

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le lundi 10 mars à 18 h 00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur CORTINOVIS, Président, à la salle Bourel de Limésy.

Etaient présents : 21 (20 voix)

- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. BERTHEUIL Julien
- Commune de BLACQUEVILLE :	M. BULARD Sylvain
- Commune de DUCLAIR :	M. PETIT Claude
- Commune de DUCLAIR :	M. THOREL Philippe
- Commune d'EMANVILLE :	M. HONDIER Hubert
- Commune d'EMANVILLE :	M. BUSBOC Jacques (suppléant sans voix)
- Commune d'ESLETTES :	Mme BELLENGER Michèle
- Commune de FREVILLE :	M. GARAND Sylvain
- Commune de GOUPILLIERES :	M. DODELIN François
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. LEFRANCOIS Luc
- Commune de LIMESY :	M. CORTINOVIS Michel
- Commune de LIMESY :	M. COIS Joël
- Commune de MOTTEVILLE :	M. BIARD Christophe
- Commune de PAVILLY :	M. AMIOT Alain
- Commune de PAVILLY :	M. DANIO Jacques
- Commune de PISSY POVILLE :	M. LESELLIER Paul
- Commune de ROUMARE :	M. RAIMBAULT Daniel
- Commune du SAUSSAY :	M. TASSERIE Yves
- Commune de ST MARTIN AUX ARBRES :	M. DU PLESSIX Yann
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis

Etaient absents ou excusés : 19

- Commune d'ANCEAUMEVILLE :	M. LEPAGE Eric
- Commune d'ANCRETIEVILLE St VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de BARENTIN :	M. BENTOT Michel
- Commune de BARENTIN :	M. RIGOT Claude
- Commune de BOUVILLE :	M. ROSSIGNOL Vincent
- Commune de BUTOT :	M. VANDENBULCKE Xavier
- Commune de CIDEVILLE :	M. SAGNOT René
- Commune de CROIXMARE :	M. ROUSSELET Etienne
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. DELAMARE Didier
- Commune de FRESQUIENNES :	M. LEFRANCOIS André
- Commune de MESNIL PANNEVILLE :	M. BULAN Daniel
- Commune de SIERVILLE :	M. GOUPIL Guillaume
- Commune de ST OUEN DU BREUIL :	M. SANSON Vincent
- Commune de ST PAER :	M. HIS Valère
- Commune de ST PAER :	M. GRIBOUVAL Hervé
- Commune de ST PIERRE DE VARENCEVILLE :	Mme CANU Pierrette
- Commune de ST PIERRE DE VARENCEVILLE :	M. THOMAS dit DUMONT Claude
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. BALLUE Jean Claude
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. EMO Jean Christophe

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 3 février 2014 – Délibération

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le procès verbal de la réunion précédente.

2. Modification de l'ordre du jour – Délibération

Suite à la proposition du Conservatoire des espaces naturels pour la réalisation des diagnostics faune/flore indispensables pour la réalisation de l'opération « donnons vie aux mares », une convention de partenariat doit être établie. Ce point doit donc être ajouté à l'ordre du jour.

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, autorisent à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

3. Compte Administratif 2013 – Délibération

Le compte administratif 2013 fait apparaître un excédent net de fonctionnement de 375 984,35 euros, un excédent d'investissement de 204 718,09 € et un solde de restes à réaliser positif de 144 081,26 € soit un excédent net d'investissement de 348 799,35 € comme détaillée ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	427 233,41
Recettes :	503 217,76
Report excédent N-1 :	300 000,00

Excédent net de fonctionnement 375 984,35 euros

Section d'investissement :

Dépenses :	199 818,68
Recettes :	386 318,40
Report excédent n-1 :	18 218,37

Excédent d'investissement 204 718,09 euros

Restes à réaliser en investissement au 31/12/2013

Dépenses :	96 127,29
Recettes :	240 208,88

Excédent de restes à réaliser 144 081,26 euros

Excédent net d'investissement de 348 799,35 euros

Monsieur le Président donne la parole au doyen d'âge, M. DANIO, et quitte l'assemblée durant le vote.

Monsieur DANIO, présente de Compte Administratif 2013 et propose aux membres du comité syndical d'adopter ce Compte Administratif 2013.

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité le Compte Administratif 2013.

4. Compte de Gestion 2013 – Délibération

Le Compte de Gestion 2013 de Madame le Percepteur est en tous points identique avec le Compte Administratif 2013.

En conséquence, le comité syndical, adopte, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2013.

5. Adoption du Budget Primitif 2014 – Délibération

Monsieur le Président présente la proposition de Budget Primitif 2014 à l'aide du document transmis à tous les membres du comité syndical.

Le Budget Primitif 2014 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 085 863,85 € en section de fonctionnement (917 668,34 € en 2013).

Le Budget Primitif 2014 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 166 534,75 € en section d'investissement (964 022,39 € en 2013).

Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2014.

Débats :

Monsieur TASSERIE tient à préciser que le montant des subventions augmente et qu'il faut remercier l'ensemble de l'équipe du SMBVAS pour le travail effectué pour obtenir ces subventions.

6. Création d'un poste non permanent – chargé de mission culture du risque – Délibération

Les actions culture du risque inscrites dans le programme d'action du PAPI 2 représentent un travail très important. Madame BOUZID ayant fait part à Monsieur le Président de sa grossesse, il convient de créer un poste non permanent pour mener à bien ces actions pendant la durée de son congé maternité afin de ne pas prendre de retard sur le programme du PAPI.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, propose au comité syndical de créer un poste non permanent d'ingénieur, catégorie A, sur la période du congé de maternité de Madame BOUZID soit pour une durée de 6 mois, du 1^{er} juin 2014 au 30 novembre 2014. Ce poste sera ouvert pour un temps de travail hebdomadaire de 35 h 00.

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à :

- Créer le poste,
- Fixer la rémunération en référence à la grille indiciaire correspondante,
- Inscrire les dépenses correspondantes au budget.

7. Recrutement d'un agent « culture du risque » - Délibération

Suite à la délibération créant un poste non permanent d'ingénieur pour mener à bien les missions liées à la culture du risque pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juin 2014, il convient de prévoir le recrutement correspondant.

Les principales missions prévues pour ce poste sont les suivantes :

- Mener une action d'aide aux communes pour la rédaction de leurs PCS et de leurs DICRIM,
- Conduire des diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti,
- Lancer des marchés de prestation pour les diagnostics de réduction de vulnérabilité lorsqu'ils sont trop complexes à gérer en régie,

- Mener des opérations de communication et de sensibilisation au risque inondation (organisation de café-débat, réalisation de plaquettes, organisation d'évènements de sensibilisation, etc.)

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Président à :

- Recruter un ingénieur pour une durée de six mois,
- Fixer la rémunération par référence à la grille indiciaire correspondante,
- Signer tous les documents nécessaires,
- Inscrire les dépenses au budget primitif,
- Demander le maximum de subvention.

8. Etude d'impact Saffimbec T1 – Délibération

Dans le cadre de l'étude de conception du Saffimbec T1, le SMBVAS avait prévu de mener les études réglementaires suivantes :

- Dossier loi sur l'eau
- DUP/DIG

Une nouvelle réglementation en vigueur depuis 2013 nous oblige à réaliser un diagnostic « zone humide » sur les sites prévus pour le projet. C'est pourquoi monsieur le Président propose que le bureau d'études réalise ce diagnostic zone humide en lieu et place des autres études réglementaires initialement prévues et qui sont moins urgentes.

Monsieur le Président demande au comité syndical de l'autoriser à signer un avenant au marché prévoyant la réalisation d'un diagnostic zone humide à la place des études réglementaires prévues dans le marché en tranche conditionnelle 5. Cet avenant représentera une moins-value de 1 910 euros HT.

Les membres du comité syndical, après en voir délibéré, autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer l'avenant concerné.

9. SAGE - Mise en concordance des données SIG des deux syndicats de bassin versant Austreberthe et Caux Seine – Délibération

Dans le cadre de l'étude SAGE il est important que les données cartographiques recueillies sur les deux syndicats soient harmonisées. Pour cela il est nécessaire de faire appel à un prestataire pour réaliser cette harmonisation. Nous rappelons que les dépenses liées au SAGE sont partagées entre les deux structures de bassin Caux Seine et Austreberthe et subventionnées à 80% par l'AESN.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Président à :

- Lancer les consultations,
- Passer les commandes correspondantes,
- Demander le maximum de subvention,
- Signer tous les documents afférents à ce projet.

10. Acquisition d'une licence Mapinfo – Délibération

Suite à la création du système d'information géographique du SMBVAS en 2012 et du fait des besoins cartographiques liés au SAGE, le syndicat doit faire l'acquisition d'une licence MAPINFO supplémentaire. Nous rappelons que les dépenses liées au SAGE sont partagées entre les deux structures de bassin Caux Seine et Austreberthe et subventionnées à 80% par l'AESN.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Président à :

- Lancer les consultations,
- Passer les commandes correspondantes,
- Demander le maximum de subvention,
- Signer tous les documents afférents à ce projet.

11. Acquisition de données MNT – Délibération

Dans le cadre de l'étude SAGE il est nécessaire d'acquérir un modèle numérique de terrain permettant d'avoir une cartographie fine de la topographie du territoire. Ces données seront utilisées dans la phase d'état des lieux. Pour cela il est nécessaire de faire appel à un prestataire pour réaliser cette acquisition de données. Nous rappelons que les dépenses liées au SAGE sont partagées entre les deux structures de bassin Caux Seine et Austreberthe et subventionnées à 80% par l'AESN.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Président à :

- Lancer les consultations,
- Passer les commandes correspondantes,
- Demander le maximum de subvention,
- Signer tous les documents afférents à ce projet.

12. SAFER – Promesse d'achat pour le foncier nécessaire à la réalisation d'aménagements du SMBVAS dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier de A150 – Délibération

Dans le cadre de la construction de l'autoroute A150, le SMBVAS a réussi à faire libérer des emprises agricoles pour réaliser des aménagements visant à résoudre des problèmes d'inondation, d'érosion, d'envasement d'ouvrages etc.

Le SMBVAS a souhaité saisir l'opportunité de cet aménagement foncier afin de mettre en place des aménagements qui n'ont pas pu se faire dans le passé faute d'accord amiable avec les propriétaires des terrains.

En tout ce sont 17 projets parmi lesquels on compte :

- deux des quatre ouvrages structurants du Saffimbec T1 (les deux autres étant hors périmètre de l'aménagement foncier),
- des noues et bandes enherbées visant à protéger certains de nos ouvrages de l'envasement (ex. le hameau de Saint Antoine),
- des noues, fossés, mares et talus pour protéger des zones d'habitation ou des routes des coulées de boues.

L'ensemble de ces aménagements couvre une superficie d'environ 10 ha.

Les aménagements ont été pensés pour minimiser les opérations futures d'entretien (aménagements pâturables). Leur réalisation sera financée par le PAPI dans le cadre de l'opération d'aménagement d'hydraulique douce. Nous bénéficierons également de 50% de subventions de la part du Conseil Général du fait de leur intégration dans la procédure d'aménagement foncier.

La première étape est donc de se porter acquéreur de ces surfaces propriétés de la SAFER.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Président à :

- Signer une promesse de vente à l'attention de la SAFER pour l'acquisition de 7ha 30 pour un montant maximum de 105 000 euros, à prévoir sur l'exercice 2015.
- Demander le maximum de subvention,
- Effectuer les échanges de foncier en lien avec nos réserves foncières,
- Signer tous les documents afférents à ce projet.

13. Opération « Donnons vie aux mares » – Délibération

Comme nous vous l'avons indiqué lors du comité syndical du 16/12/2013, nous souhaitons lancer en 2014 un plan de réhabilitation de mares communales appelés « **Donnons vie aux mares** ».

L'objectif est que chaque commune du syndicat dispose d'une mare « référente » en termes d'hydraulique, de biodiversité et de gestion. Cette mare pourra faire l'objet d'activités pédagogiques pour les enfants de la commune.

Une première tranche de travaux devrait être lancée dès 2014 avec 5 à 6 mares communales à prioriser.

Dans ce cadre, il est nécessaire de réaliser un diagnostic faune/flore afin d'aboutir à un plan de travaux ou à un plan de gestion (le plan de gestion est pour les mares qui ne nécessitent pas de travaux mais pour lesquelles des recommandations en termes d'entretien, etc. seraient proposées).

Le Conservatoire des espaces naturels nous a sollicité pour réaliser ces diagnostics qui rentrent totalement dans leur domaine de compétence. Ils réalisent actuellement la même prestation sur le territoire de la CREA.

Le Conservatoire est une association loi 1901 agréée au titre de la protection de l'environnement par le Ministère de l'écologie et au titre des associations de jeunesse et d'éducation populaire par le Ministère de la Jeunesse.

La prestation comprendrait

- le diagnostic écologique
- la rédaction d'un mini plan d'action
- le suivi de la mise en œuvre des travaux
- le suivi scientifique suite aux interventions.

Le coût à prévoir pour leur intervention sera au maximum de 1200 euros par mare. Ces diagnostics pourront bénéficier de subventions de l'AESN allant jusqu'à 60%.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Inscrire la dépense au budget,
- Signer tous les documents afférents à cette opération,
- Demander le maximum de subvention.

14. Maison de l'eau – Présentation des différents scénarios – Information

Le bureau d'études PLANETH va vous présenter les différents scénarios possibles pour l'aménagement de la maison de l'eau.

Débats :

Suite à la projection par le bureau d'études PLANETH, Monsieur BULARD demande si les recettes sur ce projet ont été évaluées.

Monsieur CORTINOVIS précise que l'AESN, l'Education Nationale et la Région se sont montrées intéressées par les scénarios 2 et 3 mais qu'à ce stade de l'étude aucun montant n'a encore été affiché.

Madame BOUZID précise qu'un tour de table des financeurs est prévu très prochainement de sorte que pour le prochain comité syndical de mi-année on devrait avoir ces chiffres.

Monsieur BULARD indique que le projet est intéressant mais qu'il faudra rester vigilant sur les financements afin que les contributions des communes n'augmentent pas.

15. Questions diverses - Information

Sondage d'opinion

Événements pluvieux du 31 janvier 2014

Levée de la séance : 19 h 30